



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **NOMINATION A LA PRESIDENCE DE LA CPEG INAPPROPRIEE**

Le comité de l'UCESG juge inappropriée la nomination de Monsieur Eric Alves de Souza, avocat d'affaires, à la présidence de la Caisse de pension de l'Etat de Genève (CPEG). Outre l'aspect formel de la procédure suivie, c'est surtout sur le fond que la nomination de Monsieur Alves de Souza à la présidence de la CPEG fait problème : l'intéressé apparaît en effet dans le dossier des *Panama papers* mais ne voit pas en quoi cela est gênant puisque c'est légal.

Or, la CPEG, à laquelle sont affiliés, entre autres, tous les maîtres du secondaire I et II genevois, fait partie de la fondation Ethos, dont on peut trouver cette description sur la page d'accueil de son site :

*Ethos, Fondation suisse pour un développement durable, regroupe des caisses de pension et institutions suisses. Créée en 1997, la Fondation Ethos a pour buts de promouvoir l'investissement socialement responsable (ISR) et de favoriser un environnement socio-économique stable et prospère au bénéfice de la société civile actuelle et future.*

L'UNION conteste que la participation à une holding hébergée aux îles Vierges soit un acte « socialement responsable » et se permet de douter fortement que cet avocat d'affaires soit la bonne personne pour « favoriser un environnement stable et prospère au bénéfice de la société civile actuelle et future ».

L'UNION, par son comité, dénonce donc fermement cette nomination aussi surprenante qu'inappropriée.